



## DECLARATION LIMINAIRE AU CTSD DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Madame l'Inspectrice Académique, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale,  
Mesdames, Messieurs,

Il y a quarante-huit heures, une quatrième journée de grève nationale a mobilisé les professeurs du Second Degré et particulièrement ceux des collèges contre la réforme qu'on veut leur imposer à la rentrée. Contrairement à ce qu'on veut faire croire à l'opinion publique en annonçant que les professeurs entrent dans les formations et adhèrent à cette réforme, les chiffres de grévistes de mardi dernier prouvent que la profession reste mobilisée après huit mois de mépris affiché par la Ministre qui ne reçoit toujours pas l'intersyndicale. A l'approche de la préparation de rentrée, les enseignants du second degré mesurent les effets de la réforme sur leur métier et les conditions d'études de leurs élèves. L'indigence des formations imposées les a confortés dans la nécessité d'abroger cette réforme et de reprendre les discussions.

La question des lycées est aussi dans l'actualité. En effet, le ministère a lancé récemment des groupes de travail pour faire un « bilan » de la réforme du lycée 2010, dans des termes qui biaisent le débat. Les personnels vivent cette réforme depuis plus de 5 ans. Ils sont en mesure d'en évaluer les conséquences pour eux-mêmes, pour les élèves et pour les conditions de travail. L'inefficacité de la réforme Chatel, que l'intersyndicale du Second degré avait combattue dès l'origine, est désormais patente. L'objectif de rééquilibrage des filières n'est en rien atteint, la globalisation des horaires met en concurrence les enseignements, l'accompagnement personnalisé et les enseignements d'exploration ne facilitent pas l'aide aux élèves en difficulté ni une orientation choisie des élèves. Les solutions qui semblent envisagées visent à entériner les principes de la réforme. Ce sont pourtant ces mêmes principes pédagogiques que la réforme en cours du collège tente de promouvoir ! Le ministère refuse d'en tirer un bilan sincère et objectif et de discuter des modifications profondes, pourtant nécessaires dans l'organisation du lycée qui rompent avec ces logiques. A l'inverse, nous demandons l'assurance que tous les changements nécessaires aux mesures dont les constats ont montré l'inefficacité voire le caractère nocif seront apportés à la réforme Chatel.

Ce CTSD doit prendre la mesure du projet de préparation de la rentrée 2016 que vous allez nous présenter.

Dans le second degré, les lycées devront accueillir 45 140 élèves (962 de moins que les chiffres annoncés en CTA), ce qui est une augmentation de 1395 élèves par rapport aux prévisions de l'an

dernier. Combien des 196 emplois d'enseignants créés dans l'Académie permettront de renforcer les équipes de professeurs dans le Val d'Oise ? Certainement, un nombre bien insuffisant quand on mesure cette montée démographique auquel il faut ajouter les élèves échouant au baccalauréat qui devront trouver une place.

Cette pénurie va contraindre les établissements à augmenter les effectifs par classe, réduire la diversité de l'offre de formation, supprimer des dispositifs de dédoublements ou de concertation qui pouvaient encore exister, utiliser davantage les leviers offerts par la réforme Chatel pour procéder à des regroupements anti pédagogiques de séries, de groupes de langues vivantes... au détriment des conditions de réussite des jeunes et d'exercice des personnels.

Dans les collèges, la hausse des effectifs se poursuit même si elle est moins importante. Vous nous annoncez 56 374 élèves, ce qui fait 341 élèves de plus. Mais la différence entre vos prévisions d'effectifs et celle du Recteur en CTA sont assez importantes (- 1 585 élèves).

Là aussi, les 219 emplois supplémentaires pour les collèges de l'académie seront-ils déployés pour répondre à la hausse démographique ?

Au-delà de la conjoncture de la mise en place de la réforme du collège, où il s'agit, face au rejet de la profession, de montrer le maintien du potentiel éducatif dans les collèges à la rentrée 2016, les modalités d'allocation des moyens que le Recteur a retenu et que vous mettez en place, fragilisent sur le moyen terme les moyens dévolus au collège, et les choix pédagogiques qui peuvent être faits. En effet, la dotation de base qui établit le besoin minimal pour le fonctionnement d'un établissement se trouve réduite du fait de seuil théorique porté à 30 élèves par classe, quel que soit le niveau et le type d'établissement et du refus de flécher des moyens pour les sections sportives, les LFD, les classes à horaires aménagés, au profit d'une marge qui a vocation à servir de variable d'ajustement dans les années à venir et qui oblige à arbitrer suivant les établissements entre nombre d'élèves par classe et dispositifs spécifiques. C'est pourquoi nous revendiquons des seuils abaissés et différenciés, selon les niveaux et suivant les types d'établissement devant tendre à terme vers 24 élèves dans les collèges ordinaires et 20 dans ceux de l'Education Prioritaire ainsi que le financement spécifique de formations dont l'implantation relève de choix académiques pour que leur existence ne soit pas victime de la mise en concurrence des enseignements dans les établissements, au nom du dogme de l'autonomie.

Nous tenons à exprimer notre inquiétude quant au devenir des bilangues. Avant la tenue d'un groupe de travail au Rectorat début février, les établissements n'ont aucune garantie du maintien de ces bilangues notamment dans les collèges de l'Education Prioritaire.

La démocratie sociale ne peut fonctionner que dans le respect des partenaires qui y contribuent. Vous comprendrez notre étonnement de savoir que les chefs d'établissement ont été destinataires une nouvelle fois des documents préparatoires avant les représentants des personnels. Nous dénonçons également, qu'avant même la tenue de ce CTSD sur la préparation de la rentrée 2016 des chefs d'établissement annoncent à des collègues qu'ils seront victimes de mesure de carte scolaire. Est-ce ainsi votre façon de voir le fonctionnement des instances départementales et de respecter le rôle des représentants des personnels que nous sommes ?

Nous rappelons que la FSU et ses syndicats SNES, SNEP, SNUEP et SNUIPP, avaient décidé de boycotter le groupe de travail de la semaine dernière par solidarité syndicale avec la CGT Educ'Action qui, alors qu'elle avait demandé le report du GT pour la tenue d'un congrès syndical, s'était vue essuyer une fin de non recevoir. Ce n'est pas la première fois que cela se produit dans le département.

Enfin, nous réitérons notre demande que des directives soient données aux chefs d'établissement pour que les instances des EPLE soient convoquées (commissions permanentes ; conseils d'administration) avant les remontées des TRMD pour permettre aux élus de se prononcer sur le projet de répartition des DGH.